



# Mesures préventives et comportement en situation de crise au Venezuela

## 1. Introduction

[La loi sur les Suisses de l'étranger](#) stipule le principe de la **propre responsabilité personnelle** des Suisses de l'étranger. Elle part de l'idée que chaque personne assume la responsabilité personnelle de la préparation et du déroulement de son séjour ou de l'exercice d'une activité à l'étranger en **adoptant un comportement approprié** aux risques encourus et en faisant face, de manière indépendante, aux difficultés qui peuvent survenir.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) peut soutenir les personnes à l'étranger si l'on ne peut raisonnablement attendre d'elles qu'elles sauvegardent leurs intérêts avec leurs propres moyens ou avec l'aide de tiers, ou alors si elles ne sont pas en mesure de le faire.

La protection consulaire, c'est-à-dire l'aide éventuelle du DFAE, peut être sollicitée lorsque les personnes concernées ont fait de leur mieux pour surmonter la situation d'urgence, que ce soit avec l'aide des autorités locales, de leur(s) assurance(s) ou par d'autres moyens. La protection consulaire n'est pas un droit.

## 2. Sources d'informations

Les autorités locales sont les premières responsables de la sécurité de leurs habitants, c'est-à-dire aussi de la communauté suisse. En cas de crise, elles disposent d'informations de première main sur la situation actuelle, peuvent fournir des recommandations pour protéger la population et prendre des mesures anti-crisis.

Les sites web des organisations suivantes fournissent des informations spécifiques sur la préparation aux crises et des informations en cas de crise:

- Protección Civil y Administración de Desastres: <https://www.pcivil.gob.ve/> ou  @PCivil\_Ve
- Fundación Venezolana de Investigaciones Sismológicas:  
<http://www.funvisis.gob.ve/index.php>
- Cruz Roja Venezolana:  cruzrojave

Intervention d'urgence et signalement des dommages par le biais du numéro 0-800 PCIVIL-1 (0800-7248451) et du système de réponse immédiate VEN911. Numéro d'urgence 911 (\*911 à partir d'un téléphone portable).

Les conseils aux voyageurs du DFAE à l'adresse [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch) contiennent l'évaluation actuelle de la situation sécuritaire au Venezuela. Pour toute question concernant les conseils aux voyageurs, n'hésitez pas à vous adresser à tout moment à l'ambassade compétente.

L'Office fédéral de la santé publique ([www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)), le site web [www.healthytravel.ch](http://www.healthytravel.ch) ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (<https://www.who>) sont de précieuses sources d'information sur les questions de santé.

### 3. Mesures préparatoires importantes

En cas d'urgence, vous devez toujours avoir les éléments suivants à portée de main (liste non exhaustive):

- Documents importants (y compris les copies de ces documents): documents de voyage en cours de validité, permis de conduire et papiers du véhicule, documents d'identité des étrangers et visa de sortie, visa d'entrée en cours de validité et carnet de vaccination, etc.
- Finances: argent liquide en monnaie locale et étrangère, carte(s) de crédit, carte(s) bancaire(s), etc.
- Information et communication: liste des numéros de téléphone importants, téléphone portable avec chargeur de secours et crédit suffisant pour les appels, radio à piles (ondes courtes) avec piles de secours, etc.
- Santé: trousse de voyage avec les médicaments nécessaires, carte du groupe sanguin, carnet de vaccination, polices d'assurance (maladie, accident, rapatriement), etc.
- Provisions d'urgence: eau potable, nourriture (si nécessaire, réchaud de camping), essence, etc.

En prenant des mesures préventives le risque d'éventuels dommages peut être réduit (liste non exhaustive):

- Faites vérifier la sécurité de votre maison et de vos installations contre **les incendies, les tremblements de terre, les inondations et les tempêtes**, et installez un détecteur de fumée.
- Sécurisez vos murs, portes et fenêtres **contre les infiltrations**.
- Fixez un **lieu de rencontre** avec votre famille au cas où il ne serait plus possible d'entrer dans votre logement.
- Prenez note des **voies d'évacuation** vers un lieu de refuge dans le pays ou vers un autre pays sûr.
- Informez l'Ambassade de Suisse de tout **changement d'adresse, de numéro de téléphone** et d'adresse électronique, afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. Vous pouvez également effectuer cette démarche en ligne: <https://www.eda.admin.ch/caracas> > Services > Inscription et désinscription consulaires, changement d'adresse ou alors en en passant par le [guichet en ligne](#).

### 4. Comportement à adopter en cas de crise

- **Tenez-vous au courant de la situation actuelle**, notamment par le biais des médias, des réseaux sociaux d'agences et institutions reconnues, des messages des autorités locales ainsi que du site internet du DFAE.
- Évaluez régulièrement vos propres **mesures de prévention**.
- Restez en contact avec l'Ambassade de Suisse et **informez-la lorsque vous quittez le pays**.
- **Suivez les instructions** des autorités locales.
- **Évitez les protestations**, les manifestations et les rassemblements de masse de toute nature.
- Restez en contact avec **vos proches** (en Suisse).

- Consultez régulièrement les **conseils aux voyageurs** du DFAE. En règle générale, l'Ambassade de Suisse vous contactera par e-mail ou par SMS si la situation sécuritaire dans le pays se détériore de manière substantielle et inattendue.
- Le DFAE pourrait conseiller aux citoyens suisses de **quitter le pays/une région** du pays, notamment dans les cas suivants :
  - en cas de menace d'effondrement de l'ordre public ;
  - en cas de conflit armé
  - si les étrangers sont exposés à un risque particulièrement élevé d'enlèvement par des groupes terroristes ;
  - en cas de catastrophes naturelles, d'accidents nucléaires ou industriels indiquant que le séjour sur place pourrait être dangereux ; ou
  - s'il existe une menace spécifique pour les citoyens suisses en raison de leur nationalité.
- Il appartient aux citoyens suisses de décider de manière indépendante, volontaire et à leurs risques et périls de quitter le pays/la région du pays.
- Les crises peuvent s'aggraver très rapidement et les voies d'évacuation peuvent être bloquées de sorte qu'il ne soit plus possible de quitter le pays/la région (en toute sécurité). Si la situation en matière de sécurité s'aggrave, **quittez le pays/la région du pays tant que cela est possible et que les transports publics sont disponibles.**
- Sachez que, selon la gravité de la situation pendant la crise, l'Ambassade suisse peut n'offrir qu'une protection limitée ou, dans le pire des cas, aucune protection.

## 5. Travel Admin: [www.traveladmin.ch/](http://www.traveladmin.ch/)

Vous et les membres de votre famille pouvez introduire sur ce portail des informations relatives à **votre séjour touristique, vos voyages d'affaires et vos visites à l'étranger** (uniquement dans le cas de séjours de courte durée). En cas de crise grave à l'étranger, ces informations permettront au DFAE de mieux vous localiser et de vous contacter. Dans le cas où la situation sécuritaire se dégraderait considérablement et de manière inattendue, vous recevrez un message.

Important: Malgré les informations ci-dessus, l'inscription en ligne auprès de Travel Admin ne constitue pas un système d'alerte en cas de catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, tsunamis, ouragans, etc. Dans de tels cas, veuillez suivre les avertissements et les instructions des autorités locales compétentes.



- [App Travel Admin pour iPhone](#)
- [App Travel Admin pour Android](#)